

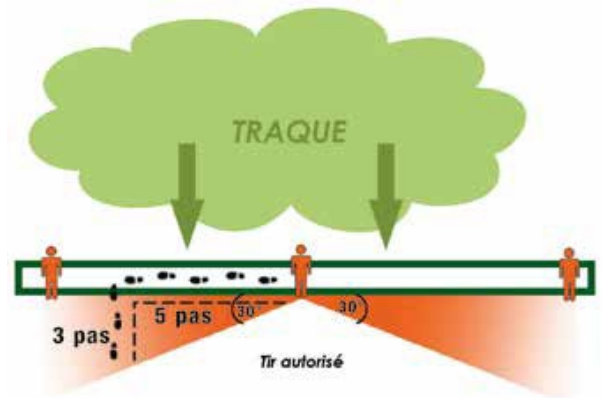
# CHARTRE DE SÉCURITÉ POUR LES BATTUES AU GRAND GIBIER SAISON 2022 / 2023

Société de chasse de / Groupement de :

- ◆ Chaque année, pour les battues grands gibiers, tous les chasseurs doivent signer la charte de sécurité élaborée par la FDC 21 ou bien celle élaborée par la Société de chasse.
- ◆ Le port du gilet ou de la veste orange fluorescente est obligatoire pour tous les acteurs d'une action collective de chasse au grand gibier (postés, traqueurs et accompagnants).  
**Dés l'ouverture générale de la chasse à tir, quelque soit l'espèce chassée, obligation du port du gilet ou de la veste orange fluorescente pour tous les modes de chasse à tir au grand gibier et pour tous les acteurs, qu'ils soient seuls ou en groupe.**
- ◆ Lors du rond du début de journée, obligation de lecture à haute voix des consignes de sécurité.
- ◆ Les consignes du responsable et/ou de ses délégués relatives au règlement de sécurité et/ou règlement intérieur de la Société, devront être appliquées dans le respect des dispositions prévues au Schéma.

## LES CONSIGNES GÉNÉRALES

- Lors des déplacements en véhicule, y compris entre deux battues, l'arme doit être déchargée et placée dans un étui ou démontée (Art. 5 - A.M. du 01/08/1986).
- L'arme ne doit jamais être dirigée vers ses voisins ni être tenue horizontalement. (!) en particulier assis sur un siège de battue).
- Tirer un gibier parfaitement identifié, et en toute sécurité.
- Toujours effectuer un tir fichant en respectant les angles d'interdiction de tir de 30°, par rapport à ses voisins ou tout autre obstacle (routes, habitations, ...).
- Tirer à courte distance.
- Le tir dans la traque est possible (posté et/ou traqueur) sur consignes particulières du responsable de battue et annoncées lors du rond.
- Ne jamais tirer en direction des chemins, routes, autoroutes, voies de chemin de fer, habitations, etc.



## LE CHASSEUR POSTÉ

- Tout déplacement de chasseur vers son poste doit se faire arme déchargée, basculée, ou culasse ouverte ; pour les semi-automatiques entraver la culasse par une munition.
- A son poste, se signaler à ses voisins.
- A son poste, repérer les angles d'interdiction de tir de 30° par rapport aux postés de part et d'autre, ou de tout autre obstacle (routes, habitations, ...).
- Se placer côté traque, sauf consignes particulières.
- Charger son arme, à son poste, au signal de début de traque, sauf consignes particulières.
- Ne bouger de son poste sous aucun prétexte tant que la fin de traque n'est pas signalée.
- Décharger son arme à la fin de la traque et avant tout déplacement. Signaler à ses voisins la fin de traque et s'assurer de sa répétition.

## LE TRAQUEUR

- Durant la traque, marcher en ligne sans prendre d'avance ni de retard. Signaler régulièrement sa présence aux autres traqueurs.
- La gestion du ferme doit être organisée avant la traque.
- Au ferme, le traqueur doit informer ses voisins avant d'intervenir.
- Si le responsable de battue l'autorise et la topographie le permet, tout tir doit être fichant à courte distance, .
- Il est préconisé d'équiper les chiens d'un collier fluorescent, voire d'un grelot, etc.





